Formule 26

ORDONNANCE DE RETRAIT D'OPPOSITION

Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 30

Numéro d'identification de parcelle :	NID	
Opposant ¹ :	nom adresse	
Détails d'enregistrement de l'opposition devant être retirée :		
Délai d'appel :	jours a	près réception de la présente ordonnance
		lu délai d'appel, à moins qu'il ne soit interjeté appel durant ce le spécifiée par l'opposant soit retirée de l'enregistrement aux
RAYER LA MENTION INUTILE		
le droit faisant l'objet	de la réclamation en vertu de l'	opposition n'est pas un droit sur le bien-fonds.
OU		
ce droit devrait être en le bien-fonds.	registré sous la forme d'un ins	rument qui crée un droit ou transmet un droit de propriété sur
Date :		
Le registrateur général des titres	de biens-fonds	

2000-37

Des cas multiples peuvent être indiqués.